ROYAT magazine

num 28 [Décembre 2021]

À la une

▸ **FINANCES**
Dossier spécial, page 8

▸ **CULTURE**
Une programmation pour tous les âges et tous les goûts, page 4

▸ **ENVIRONNEMENT**
Une ville engagée sur la transition écologique, page 13

Sommaire

Édito 3

Culture Animations 4
- Culture : une programmation pour tous les goûts et tous les âges
- Vente de livres de la bibliothèque thermale
- L'Avan.C se positionne pour l'accueil de résidences d'artistes
- L'école de Musique Théâtre et Danse de Royat se modernise
- Salon du Livre 2021 : retour en images

Commerces 7
- Le Moulin des Pierres : du nouveau pour le restaurant

Dossier Spécial Finances 8
- Finances : conséquences du Covid, la Ville contrainte de voter un budget en déséquilibre

Enfance jeunesse 10
- Accueil périscolaire et des vacances Vie des écoles
- Carnabalade pour égayer nos commerces et notre commune

CCAS 12
- Services d'aide à la population proposés par le CCAS de Royat
- Des activités en ligne pour les seniors

Devoir de mémoire 12
- Cérémonie du 8 mai et médaille pour Michel AUBAGNAC

Environnement 13
- Royat, engagée sur la transition écologique, l'Opération « 1 Arbre 1 Royadère » a rencontré un véritable succès
- Valorisation des biodéchets : une nouvelle étape à Royat
- Le tri se simplifie
- Un composteur collectif pour les Royadères
- Arboretum de Royat
- Entretien de la forêt communale

Ville de pleine santé 16
- Renouveau pour les Thermes de Royat et Royatonic
- Royat redevient Royat-les-Bains

Transports 18
- Inspire, le dialogue se poursuit

Vie pratique 20
- Le conciliateur de justice
- Captothèque : soyez acteurs de la qualité de l'air
- Stop aux incivilités : respectons notre cadre de vie, respectons nos voisins !

Clermont Auvergne métropole 21
- Le P.L.U. de la Métropole
- Le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) : futur visage de la Métropole

L'Équipe municipale 22

Expression politique 23

DE NOUVEAUX CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX POUR ROYAT-CHAMALIÈRES

Marie-Anne MARCHIS, adjointe au maire de Chamalières et conseillère départementale sortante, Jean-Pierre LUNOT, adjoint au maire de Royat, ont été élus conseillers départementaux en juin dernier, sous la bannière de l'Union des républicains et indépendants.

Leurs remplaçants sont Claude AUBERT, adjoint à Chamalières, et Marie-Christine BIGOURET DENAES, adjointe à Royat.

NOS ÉDITIONS

Découvrez nos éditions spéciales associations et saison culturelle à Royat – suivez-nous sur www.royat.fr et sur Facebook, Instagram, Twitter et Youtube !

AVEC PROXIM'CITÉ, SIGNALEZ UNE ANOMALIE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Pour signaler tout problème sur le domaine public de Royat : voie publique, éclairage public, panneaux de signalisation, feux tricolores, propreté…

Une fois l'anomalie signalée, une réponse écrite reprenant la nature de l'intervention vous sera adressée. Aucune demande ne sera classée tant qu'une solution n'aura pas été mise en œuvre.

Tél : 0800 300 029 (gratuit) ou bien via le formulaire du site Internet https://www.clermontmetropole.eu/ fr/ outils-pratiques/proximcite

ÉDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,
Cher.e.s Royadères,

Nous vivons depuis plus d'un an et demi une pandémie qui désorganise nos vies personnelles et professionnelles, l'activité économique, thermale et touristique de notre commune comme de notre pays.

À Royat, nous sommes engagés dans la lutte contre la Covid : distribution de plus de 15 000 masques et tests avec la Métropole, le Département du Puy-de-Dôme et le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes en 2020 ; depuis mai 2021, participation de nos agents à la vaccination au centre de Chamalières pour les habitants de l'ouest clermontois, avec d'autres agents de la Métropole pour assurer une permanence d'accueil dans ce centre, qui va encore rester ouvert quelques mois.

Dans ce contexte aussi, notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et ses aides à domicile se sont également fortement mobilisés et adaptés aux nouvelles conditions sanitaires pour être toujours présents auprès des royadères les plus âgés et les plus fragiles.

Les finances de notre commune ont également été impactées, puisqu'il a fallu reprendre au budget communal les déficits comptables des régies des Thermes et de Royatonic, lourdement pénalisés par leur exclusion aux dispositifs de soutien financiers mis en place par le gouvernement. Nous travaillons en étroite concertation avec le Préfet pour l'obtention de subventions d'équilibre qui nous permettront de rétablir la situation.

En parallèle, nous continuons à avancer sur de nombreux dossiers :

La reprise des Thermes et de Royatonic en Délégation de Service Public par le 2ème groupe français du thermalisme, Valvital, va permettre à Royat de se professionnaliser et de conforter sa position de Station thermale de bien-être aux portes de Clermont-Ferrand et de la Chaîne des Puys.

Nous menons également des actions en faveur de la transition écologique : mise en place d'un composteur collectif en centre bourg avec le soutien de la Métropole, opération « 1 arbre 1 royadère » au printemps dernier afin de replanter la forêt royadère, réflexion sur le futur de l'arboretum de Royat en lien avec l'ONF (Office National des Forêts), ou encore sur la création de la « Via Royat ».

Dans le domaine du développement durable, je m'investis aussi fortement avec l'équipe municipale pour le futur de notre réseau de transports publics métropolitain par le biais d'InspiRe : nous coopérons et discutons régulièrement avec le SMTC et sachez que la Municipalité se fait l'écho des nombreuses contributions que vous avez faites en début d'année. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se dessine et la Ville de Royat y participe aussi.

Dans le domaine culturel, nous avons eu à cœur de continuer à soutenir la culture, en accueillant notamment des résidences d'artistes à l'Avan.C pendant les fermetures obligatoires. Enfin, la rentrée culturelle a débuté en septembre et vous pouvez consulter notre saison dans le Royatscope.

J'espère que cette programmation, que nous avons voulue variée et qualitative, vous donnera envie de découvertes, de retrouvailles, de bien vivre… même si les protocoles sanitaires sont encore en vigueur.

Concernant l'enfance-jeunesse, nous avons travaillé avec les équipes à la mise en place du « portail famille » qui facilite grandement la vie des familles royadères.

Un groupe de travail planche également sur la nouvelle Maison de l'enfance de la commune.

En souhaitant qu'enfin nos vies et nos activités soient placées sous le signe de la convivialité et des échanges, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Marcel Aledo

Marcel ALEDO
Maire de Royat
Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole en charge de la coordination des territoires

ÉDITÉ PAR LA VILLE DE ROYAT
Directeur de la publication : Marcel ALEDO, Maire
Coordination : Jean-Pierre LUNOT, Adjoint au Thermalisme, Tourisme, Culture / Delphine LINGEMANN, adjointe à l'environnement, à la valorisation de Royat et au commerce / Marie HEID, Service Communication

MAIRIE DE ROYAT
46, boulevard Barrieu - 63130 Royat - Tél. : 04 73 29 50 80 - mairie@royat.fr - www.royat.fr - www.facebook.com/ville.royat
Nos services sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.
Crédits photos : Marion Dardé, Marielsa Niels, A d'Hier, A. Riboulet. Casino de Royat - Ville de Royat - Thermes de Royat, Royatonic, Associations et structures concernées, Denis Grudet, Mathis Lunot, Simon Kerola, Christian Zambin.
Conception graphique et responsable du rédactionnel : Service Communication
Régie publicitaire - Impression : Print Conseil - Tirage : 3 500 ex. - Dépôt légal à parution -
Royat Magazine est imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

IMPRIM'VERT® © 2021 - 5792

CULTURE : UNE PROGRAMMATION POUR TOUS LES ÂGES ET TOUS LES GOÛTS

Malgré la pandémie, la Ville de Royat a poursuivi ses actions culturelles, en accueillant notamment des résidences d'artistes à l'Avan.C en début d'année 2021 (voir page ci-contre).

▸ **En juillet : Le Festival Art'Air,** qui propose randonnées et concerts à Royat depuis une dizaine d'années, a organisé des concerts à l'Avan.C : de belles soirées festives et chaleureuses.

▸ **Des concerts gratuits cet été au kiosque, dans le Parc thermal** ont également été organisés par la Municipalité, avec Dry Toads et Acrobate Jazz Trio en juillet et août.

▸ **La saison culturelle de la salle de l'Avan.C** a débuté en septembre pour une programmation jusqu'en juin 2022.

Consultez le Royatscope, distribué notamment dans les boîtes au lettres des royadères, que vous retrouvez sur le site de la Ville de Royat www.royat.fr et sur lavanc.fr

Retour en images (de haut en bas et de gauche à droite) des concerts La Grande Sophie, Art'Air, Peyo à l'Avan.C et Acrobate Jazz Trio au kiosque du parc thermal.

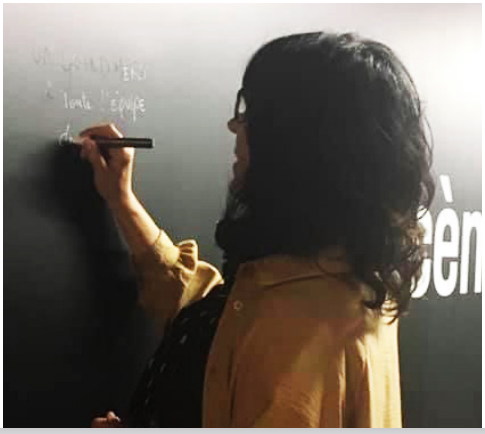

VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE THERMALE

Suite à la fermeture de cette bibliothèque située à côté de l'Etablissement Thermal, la Ville a organisé à plusieurs reprises une vente de livres d'occasion, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune. Les passionnés de lecture ont pu acquérir des livres au prix de 1€ les 2 pour leur plus grand plaisir… et le CCAS a récolté plus de 1000 € pour ses actions en faveur des personnes en difficulté.

L'AVAN.C SE POSITIONNE POUR L'ACCUEIL DE RÉSIDENCES D'ARTISTES

Initiées en février avec Delayre, les résidences d'artistes se sont poursuivies avec Phosphen et les Poo Pee Doo Sisters… l'objectif de la Ville étant de recevoir des résidences d'artistes régulièrement, afin de soutenir la création locale.

Le principe est d'accueillir en répétition ces groupes, pour la plupart groupes musicaux de la région clermontoise, pour un ou plusieurs jours, en vue de la préparation des concours comme les Inouis de Bourges ou des tournages vidéo, avec un accueil de qualité de salle de spectacles tel que l'Avan.C peut en offrir un… Nous recevrons parfois ces groupes lors d'un concert public à l'Avan.C.

Les photos et vidéos des résidences sont en ligne sur la page Youtube de la Ville : Royat-Ville

Pour une demande de résidence, merci de contacter : avanc-programmation@royat.fr Tél. : 04 73 29 90 12

Denis Grudet
Poo Pee Doo Sisters

Phosphen

Delayre

L'ÉCOLE DE MUSIQUE THÉÂTRE ET DANSE DE ROYAT SE MODERNISE

▸ L'école pendant la pandémie

En 2020-2021, avec la pandémie, l'école a équipé ses professeurs de 10 ordinateurs portables afin notamment de réaliser les cours à distance et tout a été mis en œuvre pour poursuivre les activités artistiques. Dans ce contexte, trois élèves ont obtenu et validé leurs BEM (Brevet d'Etudes Musicales) en formation musicale : il s'agit de Manon Rondepierre, Clara Repolt-Ganne et Mathis Dûcher. Professeur : Guylène Rodrigues. Quant à Nicolas Bernette, il a obtenu l'UV percussion en DEM au Conservatoire de Clermont Ferrand (diplôme d'étude musicale). Professeur : François Thévenet.

Une nouvelle organisation

Depuis septembre 2021, afin de réduire les longues attentes dues aux inscriptions pour l'année, le paiement se fait à réception d'une facture directement par internet avec la possibilité de payer en 3 fois. Les nouveaux Quotients Familiaux que la Municipalité a créés prennent mieux en compte le revenu de chaque foyer fiscal. La tarification a aussi été simplifiée afin de permettre aux élèves de l'école et à leur famille de visualiser l'ensemble des cours possibles et des tarifs.

Enfin, en 2022, l'EMTD se dotera d'un système informatique afin qu'élèves et parents puissent accéder aux informations en ligne comme le suivi pédagogique ou les absences des élèves.

École de Musique, Théâtre et danse de Royat. Chemin du Breuil - Tél : 04 73 29 90 12.

SALON DU LIVRE 2021

Retour en images

LE MOULIN DES PIERRES : DU NOUVEAU POUR LE RESTAURANT

S'appuyant sur l'arrivée du groupe Valvital, la Municipalité travaille activement sur la revitalisation de la Station thermale de bien-être afin de renforcer l'attractivité de Royat.

Propriétaire du Moulin des Pierres situé au cœur du parc thermal, la Ville de Royat souhaite relancer l'activité de ce restaurant avec un nouveau partenaire.

Cette redynamisation constitue un enjeu fondamental pour le développement de la commune et pour l'embellissement du cadre de vie des Royadères.

L'objectif est de redonner tout son charme à notre cité thermale en proposant un lieu de convivialité au cœur du Parc thermal.

Le projet de reprise du Moulin des Pierres s'inscrit dans une perspective d'aménagement d'un lieu de vie où royadères, habitants de la métropole, curistes et touristes trouveront un lieu chaleureux, alliant bonne cuisine, détente et animations dans le Parc thermal.

La Ville a lancé en juillet dernier un appel à projets pour l'exploitation du commerce de restauration avec terrasse « Le Moulin des Pierres ».

Le concept développé proposera une activité de restauration de qualité, sur la base de produits frais, de saison et privilégiant les circuits courts.

Le repreneur devra aussi proposer un programme d'animations variées, en soirées et les week-ends, ainsi que des horaires d'ouverture élargis pendant la saison thermale notamment.

Calendrier du projet :

▸ **Novembre – décembre 2021 :** Analyse des projets et choix de l'exploitant.

▸ **1er semestre 2022 :** début du contrat et réalisation du programme d'investissements avant ouverture.

FINANCES : CONSÉQUENCE DU COVID, LA VILLE CO

Un contexte sanitaire aux lourdes conséquences

La crise sanitaire a eu des conséquences financières importantes pour les régies municipales des Thermes et de Royatonic, qui ont été fermées pendant les deux confinements de 2020 et 2021.

En effet, outre la perte d'exploitation due aux fermetures, la structure juridique des Thermes de Royat et de Royatonic ne leur permettait pas de bénéficier de l'activité partielle et de la réduction de cotisations sociales, ce qui était le cas précédemment.

Les pertes comptables ont dû être supportées par le budget de la commune, avec pour conséquence, un fort impact financier qui a conduit au déséquilibre des comptes de Royat.

Ainsi, le budget voté par le Conseil municipal le 14 avril 2021 à la majorité, présentait un déficit de 3 167 951,87 €, dont 2 006 528,24 € en section de fonctionnement et 1 161 423,63 € en section d'investissement.

La Municipalité a pris un certain nombre de mesures pour remédier à la situation :

1- La signature de la délégation de service public des régies des thermes (RMEMR) et de Royatonic (RMECTR) au Groupe VALVITAL 30 ans.

Redevance d'occupation du domaine public: 9.365 M€. Redevance fixe actualisée chaque année sur l'ICC, assortie d'une redevance proportionnelle de 20 % du résultat net supplémentaire sur plan prévisionnel financier contractuel.

2- Le refinancement des emprunts des deux régies municipales en 2020.

11 contrats de prêts ont été refinancés pour un encours global de 4,07 M€ avec un différé d'amortissement sur 2022 et réduisant les annuités d'emprunts de près de 400 000 €.

3- Le refinancement de la dette de la commune afin de dégager des marges de manœuvres.

4 - Le non remplacement d'agents titulaires de la Ville de Royat, la révision de la politique salariale et le non renouvellement de postes contractuels. Économie réalisées en 2020 : 180 000 € environ.

5 - La mise en œuvre d'un plan d'économies de fonctionnement sur les bâtiments en cours avec plan prévisionnel d'investissement de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux, ceci afin de diminuer la facture énergétique.

L'ensemble de ces mesures devraient contribuer au redressement des comptes de la commune.

De plus, la subvention exceptionnelle de l'Etat pour rétablir l'équilibre budgétaire demandée par la Commune est actuellement en cours d'instruction, en étroite concertation avec le Préfet du Puy-de-Dôme.

LA TAXE FONCIÈRE POUR LES HABITANTS DE ROYAT

Face à cette situation exceptionnelle, la Municipalité, Marcel ALEDO en tête, a bataillé afin d'éviter aux contribuables royadères une hausse démesurée et injuste de la taxe foncière.

Après les nombreuses démarches auprès de la Préfecture, l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2021 oblige la commune à appliquer une hausse de la taxe foncière de +5,65% pour 2021.

Les avis des sommes à payer, normalement envoyés en octobre, seront adressés aux royadères d'ici fin janvier 2022, pour un paiement au 15 février 2022 au plus tard (source DGFIP).

NTRAINTE DE VOTER UN BUDGET EN DÉSÉQUILIBRE

pour la Ville

Face à cette situation exceptionnelle et temporaire, en coopération avec M. le Préfet du Puy-de-Dôme, Marcel ALEDO, Maire de Royat, a sollicité une subvention exceptionnelle de l'Etat pour rétablir l'équilibre budgétaire.

Conformément à la règlementation, le Préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes, qui a émis des préconisations pour rétablir l'équilibre budgétaire.

Le 30 juin 2021, la Chambre Régionale des Comptes indiquait dans son 2ème avis « en raison des circonstances très particulières de la crise sanitaire à l'origine de graves difficultés financières tout à fait imprévisibles et inconcevables en temps ordinaire, la commune de Royat pouvait prétendre à l'allocation d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement sans affectation spéciale, sur le fondement des dispositions de l'article L. 2335-2 du code général des collectivités territoriales. »

LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE 2020 IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

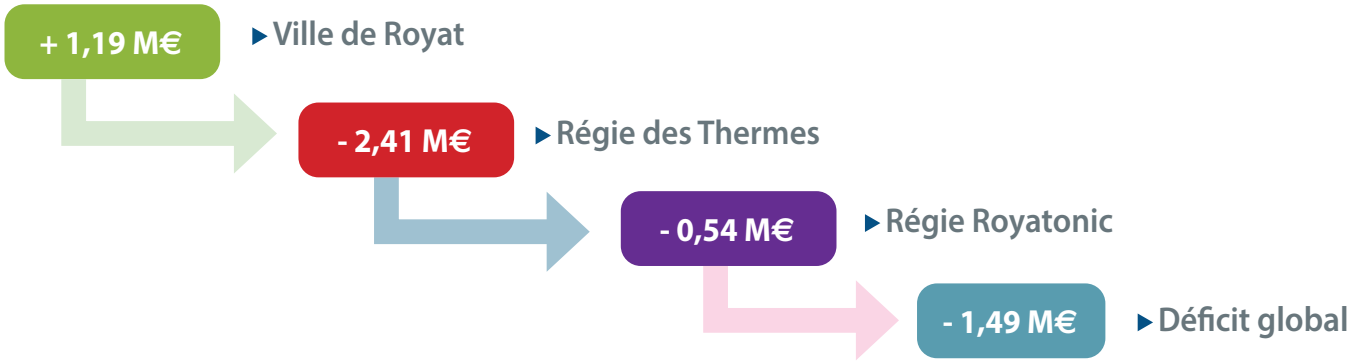

Le budget principal de la Commune s'est clôturé en 2020, avec un **résultat positif à 1,19 M€** mais le déficit global de l'Etablissement Thermal et Royatonic, intégré aux comptes de la ville suite à la dissolution des 2 régies, est à **– 2,9 M€**, stoppant par là même la courbe favorable des finances de la commune.

La situation budgétaire de la commune sans les régies

Comme cela a été précisé dans le rapport d'orientations budgétaires présenté au Conseil municipal le 31 mars 2021, il convient de rappeler que l'exécution du budget 2021 a été conforme aux prévisions et s'est traduite par un **résultat de fonctionnement supérieur à la prévision**. En clôture, le résultat de fonctionnement est de 1,9 M€, **en progression de 37 %**.

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Affectation du résultat en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	- 290 099,31€		- 437 000,66€	- 727 099,97€
Fonctionnement	1 397 736,72€	290 099,31€	520 948,87€	1 918 685,59€
TOTAL	**1 107 637,41€**	**290 099,31€**	**83 948,21€**	**1 918 685,59€**

Face à cette situation, la Chambre Régionale des Comptes a émis des préconisations pour rétablir l'équilibre du budget, telles que diminuer les dépenses « Actions culturelles », diminuer les dépenses d'investissement, augmenter la fiscalité…

Depuis lors, le Maire et l'équipe municipale ont engagé de nombreuses démarches afin de maîtriser au plus vite la situation, auprès du Préfet et des parlementaires du Puy-de-Dôme, du Trésor Public, de la Chambre Régionale des Comptes, de l'URSSAF, du Président de la République.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DES VACANCES
VIE DES ÉCOLES

Le service enfance-jeunesse de la Municipalité assure les temps périscolaires des écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry de Royat, ainsi que l'Accueil de loisirs des vacances scolaires.

Le « plan mercredi »

Le dispositif « plan mercredi » a été mis en place en 2018 dans le but de valoriser les activités proposées dans les accueils collectifs de mineurs avec les « Francas ».

Diverses activités sont proposées : culturelles, artistiques, sportives, manuelles, éducation à l'environnement et de développement durable, etc…dans le respect des goûts et du rythme des enfants.

La commune s'est inscrite dans cette démarche dès la mise en place du dispositif.

Cette année, les Francas ont la volonté nationale de renforcer territorialement leur partenariat avec les pouvoirs publics et de développer des actions autour de la biodiversité.

Au niveau local, ce partenariat s'est poursuivi par deux jours d'accompagnement pour les animateurs de la commune sur ce domaine afin de pouvoir mettre en place un projet d'animation autour de la découverte et la sensibilisation de la flore autour de chez nous.

Formation à la biodiversité pour nos animateurs

Exposition de dessins des enfants

Les élèves de l'école maternelle ont dessiné sur le thème du Printemps en début d'année, durant le temps périscolaire de la pause méridienne.

L'exposition de leurs dessins a eu lieu dans le Hall de la Mairie de Royat en avril et en mai derniers.

Dessins des élèves de maternelle en mairie

L'Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs de Royat-Charade fonctionne pendant les vacances scolaires, pour les enfants de 4 à 12 ans, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

infos sur le fonctionnement et les dates de l'Accueil de Loisirs sur le portail famille. Infos et inscriptions : 04 73 29 50 80 / enfance-jeunesse@royat.fr

À l'Accueil de loisirs.

Rituel de rentrée, les élèves de CE1 de l'école Jules Ferry de Royat ont reçu les dictionnaires offerts par la Municipalité.

Marcel ALEDO, Maire, Marie-Anne JARLIER, adjointe aux Affaires scolaires notamment, ainsi que des membres de l'équipe municipale étaient présents pour remettre les dictionnaires aux enfants. Isabelle MALMEZAT, Directrice de l'école, ainsi que Patricia PASSAT, l'une des enseignantes de CE1, étaient bien entendu présentes.

Les élèves sont toujours très heureux de découvrir leurs ouvrages qui les suivront tout au long de leur scolarité royadère.

Du nouveau pour les parents !

Pour cette rentrée 2021/2022, la Municipalité a mis en place le « portail famille », qui permet, par le biais d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette et avec internet de procéder à l'inscription ou à la désinscription des enfants aux activités telles que ALSH, cantine, de régler les factures, être informé sur les modalités d'organisation et l'actualité des accueils des établissements Jules Ferry de Royat.

… Bref, une interface souple et beaucoup plus pratique pour les parents d'élèves !

Contact : enfance-jeunesse@royat.fr / 04-73-29-93-02 ou au 04-73-29-50-98

De même, la Ville a souhaité procéder à une harmonisation et remise à niveau des tarifs de cantine et de garderie, les parents ont été informés cet été.

Les tarifs sont consultables sur le Portail Familles.

CARNABALADE POUR ÉGAYER NOS COMMERCES ET NOTRE COMMUNE

La responsable du Relais Assistantes Maternelles de Royat-Orcines-Durtol a proposé aux assistantes maternelles du secteur, aux parents et bien sûr aux enfants royadères, de créer des bonhommes Carnaval en mars dernier.

Ensuite, en lien avec l'Association des Commerçants de Royat, ces bonhommes ont été exposés en mars / avril dans les vitrines de nos commerces royadères.

Le Relais assistantes maternelles est un service proposé aux familles ayant opté pour un mode de garde individuel pour leur(s) enfant(s) : assistante maternelle agréée ou auxiliaire parentale à leur domicile (garde à domicile).

C'est également un lieu d'information, de rencontres et d'échanges ouvert aux familles, aux auxiliaires parentaux, aux futures assistantes maternelles et à celles déjà en fonction, et un lieu de socialisation pour les enfants….

Relais Assistantes Maternelles - Maison de Mowgli
Place Claussat – 63130 ROYAT.
Tél : 04 73 35 84 17 ou 06 74 08 70 96

L'opération CARNABALADE a égayé nos vies et nos rues, en mars et début avril… retour en images !

SERVICES D'AIDE À LA POPULATION PROPOSÉS PAR LE CCAS

Le CCAS – Centre Communal d'Action Sociale – de Royat propose de nombreux services aux habitants :

▸ Le service Maintien à domicile

Avec la crise sanitaire, les aides à domicile et auxiliaires de vie employées par le CCAS de Royat ont continué d'accompagner les personnes âgées de + de 60 ans ou souffrant de handicap.

Elles ont poursuivi l'aide auprès de ceux qui en ont besoin dans les actes essentiels de la vie : courses, préparation de repas, ménage, démarches administratives simples, aide à la toilette, habillage…

Les aides à domicile et auxiliaires de vie du CCAS interviennent du lundi au vendredi de 8h à 18h. Une continuité de service est assurée les week-ends et jours fériés (en partenariat avec une société agréée).

▸ Livraisons de repas à domicile

Les repas sont préparés chaque jour au restaurant municipal et livrés en liaison chaude chez les personnes inscrites, du lundi au vendredi. Continuité de service les week-ends et jours fériés (en partenariat avec une société agréée).

▸ SISAD – Syndicat Intercommunal de Soins infirmiers à Domicile de Royat Chamalières.

Sur prescription médicale, le SISAD assure avec son équipe d'aides-soignantes placée sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice, les soins d'hygiène générale. Tél : 04 73 40 01 62.

▸ La Téléassistance départementale : en cas de chute, de malaise ou d'urgence médicale, les adhérents au dispositif n'ont qu'à appuyer sur un bouton pour alerter le CODIS-SAMU et dialoguer avec un sapeur-pompier ou un médecin. La téléassistance fonctionne 24h/24 et 7j/7 et permet aux personnes dépendantes de continuer à vivre chez elles, en autonomie et en toute sécurité.

Pour toutes ces prestations contacter le CCAS de Royat : 04 73 29 50 83.

DES ACTIVITÉS EN LIGNE POUR LES SENIORS

Avec la pandémie, il a fallu s'adapter et poursuivre les activités pour les séniors, tout en respectant les précautions sanitaires.

Ainsi, le Centre Communal d'Action Sociale de Royat, en partenariat avec l'ARSEPT Auvergne – Association Régionale Santé, Education et Prévention sur les territoires - et le LIS - Lieu Infos Séniors, proposent désormais des activités gratuites « connectées » en visio : bien se nourrir, le sommeil, les bienfaits de l'activité physique, le yoga du rire, séances de sophrologie…

Infos et inscriptions sur : https://www.arsept-auvergne.fr/ et Actions de prévention (gerontonomie.com)

CÉRÉMONIE DU 8 MAI ET MÉDAILLE POUR MICHEL AUBAGNAC

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue au Monument aux Morts de Royat. À cette occasion, Michel AUBAGNAC, adjoint au Maire, a reçu la « Médaille du mérite fédéral des ACPG-CATM » en remerciement pour les services rendus à la section des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Royat.

Mme GOMINARD, Présidente de l'ACPG-CATM de Royat, a salué l'implication bénévole de Michel AUBAGNAC, « *un engagement constant et désintéressé au service de l'association, sa participation à la gestion administrative de la section en tant que trésorier, ainsi que sa participation active à l'organisation des cérémonies de commémoration du 8 mai, du 11 novembre et du 5 décembre en qualité de correspondant défense de la commune.* »

ROYAT, ENGAGÉE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, L'OPÉRATION « 1 ARBRE 1 ROYADÈRE » A RENCONTRÉ UN VRAI SUCCÈS

Organisée par la Ville de Royat, en partenariat avec l'ONF - Office National des Forêts, dans le cadre de ses actions en faveur de l'environnement et du développement durable, l'opération « 1 arbre, 1 royadère » a rencontré un franc succès : plus de 300 royadères, notamment beaucoup d'enfants sont venus en famille pour planter un arbre à Charade fin mars ! Au total, plus de 350 arbres ont été plantés.

Chacun pouvait choisir son essence, Pin de Corse, Pin Maritime des Landes, ou encore Cèdre de l'Atlas, essences sélectionnées par des experts forestiers avec pour but de mesurer leur résistance aux changements climatiques et de participer à la transition écologique.

Marcel ALEDO, Maire, les adjoints et conseillers municipaux, le responsable et des agents du service Environnement de Royat, le représentant de l'ONF étaient présents pour accueillir les participants et les accompagner pour les plantations.

La Municipalité remercie tous les planteurs pour leur contribution au renouvellement de nos forêts : leur prénom figurera sur un panneau prochainement installé à l'entrée de cette nouvelle forêt, véritable « îlot » d'avenir..

VALORISATION DES BIODÉCHETS : UNE NOUVELLE ÉTAPE À ROYAT

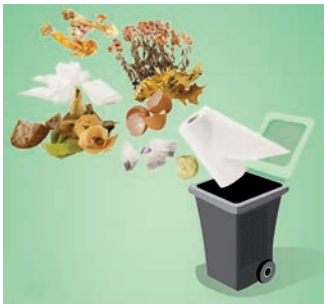

Un tiers de nos déchets sont organiques. Épluchures, restes de repas, tailles de jardins, il serait dommage de les brûler alors qu'ils pourraient enrichir le sol !

Royat participe, avec Clermont Auvergne Métropole, au développement de services pour permettre à chacun de trier ces richesses.

Dans ce cadre, une extension de la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau) va être réalisée sur Royat. Ainsi, les résidents de maisons individuelles situées boulevard Jean Baptiste Romeuf et dans les impasses Jean Baptiste Romeuf, Clos des Rochettes, des Marronniers, des Barreiras et la rue des Marronniers bénéficieront prochainement de ce service.

Ces nouveaux bacs à couvercle vert d'eau seront collectés une fois par semaine le samedi matin entre 5h30 et 12h30 à la place de la collecte habituelle des déchets non recyclables. Les bacs devront être présentés la veille au soir et rentrés le plus tôt possible après le passage du camion.

Cette collecte n'étant pas adaptée à des logements collectifs, des composteurs partagés vont également être proposés aux propriétaires des immeubles.

Pour en savoir plus sur le compostage et les équipements proposés par Clermont Auvergne Métropole, rendez-vous sur www.clermontmetropole.eu rubrique « gestion des déchets ».

Infos : Clermont Auvergne Métropole, Direction gestion des déchets, tél. : 04 63 669 669 dechets@clermontmetropole.eu / www.clermontmetropole.eu

Depuis le 1er mai, les consignes pour le tri des poubelles jaunes sont simplifiées : c'est très facile, dès qu'il s'agit de papiers ou emballages, ceux-ci vont dans les bacs et poubelles jaunes.

Attention, les masques, les gants et les mouchoirs doivent être placés en sacs fermés dans les bacs gris.

Environnement

UN COMPOSTEUR COLLECTIF POUR LES ROYADÈRES

La Ville de Royat, en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, a installé, en début d'année, un composteur collectif en centre bourg de Royat.

Une vingtaine de foyers du centre bourg sont inscrits et expérimentent ce mode naturel de gestion des déchets place Claussat.

Cette action s'inscrit dans les démarches en faveur de la transition énergétique et écologique de la Métropole clermontoise, qui développe notamment des mesures en faveur du compostage.

De même, le composteur collectif fait partie des engagements de la Municipalité de Royat en faveur de l'environnement et du développement durable : labels Ville fleurie, Zéro phyto, Terre saine, signature de la Charte des droits de l'arbre…

Informations pour le composteur collectif en mairie de Royat : 04 73 29 50 80

Il est aussi possible, toujours par le biais de Clermont Auvergne Métropole et pour les habitants qui ont un jardin de demander un composteur individuel.

Pour cela, il faut aller sur https://www.clermontmetropole.eu/ rubrique « composter ses déchets », puis en bas de page « comment obtenir un composteur ? »

À ROYAT, ON SÈME !

Pour embellir les rues tout en apportant une réponse aux enjeux énergétiques et écologiques, la Ville de Royat, en partenariat avec la Métropole, encourage ses habitants à devenir les jardiniers de leur propre quartier. La Ville a ainsi voté en mars dernier le « permis de végétaliser », ce qui permet aux royadères qui le souhaitent, de végétaliser leur rue et leur quartier. Avec cette végétalisation de nos rues à Royat, nous participons tous pour :

- favoriser la biodiversité urbaine,
- participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie,
- diminuer l'imperméabilisation des sols et le risque inondation,
- atténuer les phénomènes d'îlots de chaleur et améliorer la qualité de l'air,
- créer du lien social, favoriser les échanges, notamment avec les voisins, les passants.

À chaque printemps et automne, vous pouvez proposer vos projets, n'hésitez plus !

Toutes les infos sur www.clermontmetropole.eu rubrique Préserver, recycler… > Transition énergétique et écologique.

ARBORETUM DE ROYAT :

Vers une valorisation scientifique et pédagogique soutenue par la Fondation Unesco et la Ville de Royat

Dans le cadre du développement de l'arboretum de Royat, une journée d'étude a été organisée en juin dernier, afin de travailler sur ce lieu de 30 hectares, situé dans la forêt domaniale de Royat.

L'arboretum est situé au sein du site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO Chaîne des Puys - Faille de la Limagne et dans le contexte d'accélération du changement climatique qui rend vulnérable nos forêts, il est nécessaire de penser au développement de lieux tels que celui-ci.

La communauté scientifique s'accorde en effet à reconnaître le rôle majeur des arboretums pour préfigurer les forêts du futur, c'est pourquoi l'ONF (Office National des Forêts), en lien avec la Ville de Royat, a organisé cette journée d'échanges : de nombreux partenaires ont répondu présents, représentant plus de 10 structures : la DREAL, la Direction Départementale des Territoires, le Département Santé des Forêts, l'INRAE – Unité Mixte de Recherche PIAF «Physique et physiologie Intégratives de l'Arbre en environnement Fluctuant», le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, l'Institut national d'enseignement VetAgro Sup, la Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Région AURA, le Département du Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne Métropole, et bien entendu l'Office National des Forêts ainsi que la Ville de Royat.

L'objectif de la démarche est de s'engager dans une opération durable de revalorisation de l'arboretum de Royat dont les ambitions sont :

- S'appuyer sur le site de l'arboretum pour en faire un « laboratoire grandeur nature » permettant de bâtir des références techniques afin de constituer les forêts d'après-demain,
- Profiter de ce site expérimental pour communiquer envers tous les publics (scolaires, grand public, communauté scientifique, professionnels…) sur les enjeux de l'adaptation de la forêt aux changements climatiques,
- Pérenniser la qualité d'accueil et de loisirs de l'arboretum pour les habitants de Royat et de la Métropole.

La construction du projet prend forme et les différents partenaires comptent sur un aboutissement en 2024.

ENTRETIEN DE LA FORÊT COMMUNALE

L'Office National des Forêts, avec lequel la Mairie coopère régulièrement pour l'entretien de nos forêts, a repéré que la sapinière de la forêt communale de Royat située sur le lieu-dit Bois est victime de dépérissement dû à la sécheresse de ces dernières années.

Ce dépérissement génère ensuite une fragilité des arbres, qui sont attaqués plus facilement par les maladies, puis meurent.

L'ONF a donc procédé à une coupe, pour lutter contre l'épidémie des insectes en sortant de la forêt les arbres colonisés et pour éviter l'altération du bois et valoriser ce matériau écologique.

Et après ?

Les forestiers se mobilisent pour augmenter la capacité d'adaptation des forêts aux aléas et changements climatiques.

Pour renouveler les forêts sinistrées, les principaux axes sont de privilégier autant que possible la régénération naturelle, diversifier les peuplements, planter, si nécessaire, des espèces ou des provenances mieux adaptées à nos climats futurs.

RENOUVEAU POUR LES LES THERMES DE ROYAT ET ROYATONIC

Après des mois alternants entre ouverture / fermeture, l'Etablissement Thermal de Royat comme Royatonic ont pu réouvrir leurs portes début juin

Interview de Dominique FERRANDON, gestionnaire des Thermes de Royat

En quelques mots, quel est le bilan de la saison 2020 pour les thermes de Royat ?

DF : Nous avons connu le pire et le meilleur ! Le pire car l'épidémie a fait subir à nos curistes toutes les inquiétudes et toutes les difficultés : certains ont pu faire leur cure, d'autres non, quelques-uns ont dû écourter une cure débutée sur la fin de saison. Plus compliqué était impossible !

Le meilleur également car nous avons pu mesurer la capacité de nos équipes à mettre en place des protocoles sanitaires et apprécier la rigueur et le professionnalisme dont tout le monde a fait preuve pour assurer une saison avec presque 3 000 curistes sans aucune contamination au sein de l'établissement.

Après le point de vue du directeur, qu'en pensent les curistes ?

DF : Je sais, par les questionnaires satisfaction, qu'ils ont globalement apprécié le déroulement des soins et ont été très rassurés par nos protocoles sanitaires. Mais je pense également à celles et ceux qui n'ont pas pu bénéficier de leur traitement thermal. Une enquête auprès de nos curistes montre que pour 63% d'entre eux, leur état de santé et leur qualité de vie s'améliorent après la cure. D'ailleurs, pour 71% leurs douleurs ou troubles diminuent et près de 40% consomment moins de médicaments. Vous imaginez ce qu'une « année blanche » sans cure peut avoir comme conséquences sur leur état de santé.

Comment aura été la saison 2021 ?

DF : Une chose est certaine : la saison thermale 2021 est une nouvelle fois une saison bien particulière. Ce sera une fois encore une saison écourtée dans le temps, l'ouverture n'ayant pu se faire comme initialement prévu au mois d'avril.

Nous avons maintenu nos protocoles sanitaires mis en place en 2020. Ils sont adaptés à l'évolution de la situation sanitaire, mais nous ne baissons pas la garde ! La réussite de la saison 2021 a nécessité la mobilisation de l'ensemble des prestataires et partenaires de la station : Equipe thermale, Ville, Office de Tourisme, hébergeurs, commerçants, pour faciliter les démarches de réservation et l'accueil de nos curistes.

Ne perdons pas de vue que certains d'entre eux ont vu le report de leur date de cure, donc nous avons fait en sorte de leur faciliter les démarches afin qu'ils aient la meilleure image possible de notre station et surtout des professionnels de l'accueil, du tourisme et de la santé que nous sommes.

Nous souhaitons continuer à faire en sorte que la cure, au-delà de son intérêt médical, soit également une parenthèse de « bien-être » et de « bien vivre ensemble ». Le bon déroulement de la saison 2021, est un premier gage de réussite pour la saison 2022.

Royatonic

Toute l'équipe de Royatonic propose massages, instants de bien-être, activités aquafitness et/ou moments de relaxation…

L'équipe formée et d'autant plus attentive à la sécurité et au confort de tous, ne cache pas sa motivation pour satisfaire le plus grand nombre, et ce, malgré des protocoles qui pourraient rester stricts pendant encore quelques mois.

▸ Retrouvez sur le site Internet www.royatonic.com les conditions de prolongation des bons cadeaux et d'accueil du public.
N'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter pour être informé en temps réel des nouveautés.

ROYAT REDEVIENT ROYAT-LES-BAINS

C'est acté ! depuis mars 2021, la Ville de Royat a repris son nom d'origine de « Royat-les-Bains ».

Par délibération en date du 28 mai 1932, le Conseil municipal de Royat agissant à la demande de la Préfecture du Puy-de-Dôme et sur requête du ministère de l'Intérieur, approuvait à l'unanimité la dénomination « **Royat-les-Bains** ».

Cette délibération avait pour objectif d'éviter les erreurs ou confusions pouvant se produire par suite de similitudes de noms entre communes, notamment avec la ville de Royan (Charente Maritime) et le hameau de Royat dans le Bas-Livradois (Puy-de-Dôme). Il est également constaté que des automobilistes sont fréquemment induits en erreur par les navigateurs GPS qui font la confusion entre la ville et le hameau de Royat.

Des cartes postales du début du siècle dernier (début XX^{ème}) portent déjà l'appellation de « Royat-les-Bains », et un certain nombre de documents (cartes postales, ouvrages historiques) attestent que la commune s'est bien appelée « Royat-les-Bains » pendant plusieurs années, sans qu'il soit possible de dater ni de déterminer les causes de l'abandon de ce nom.

Depuis 2018, la Ville a effectué les démarches afin de rétablir le nom de « Royat-les-Bains », pour cette question de confusion entre communes, mais aussi et surtout pour ancrer et positionner encore davantage Royat comme cité thermale, au même titre que de nombreuses communes thermales françaises.

Quand Royat s'appelait Royat-les-Bains : quelques cartes postales « d'époque »…

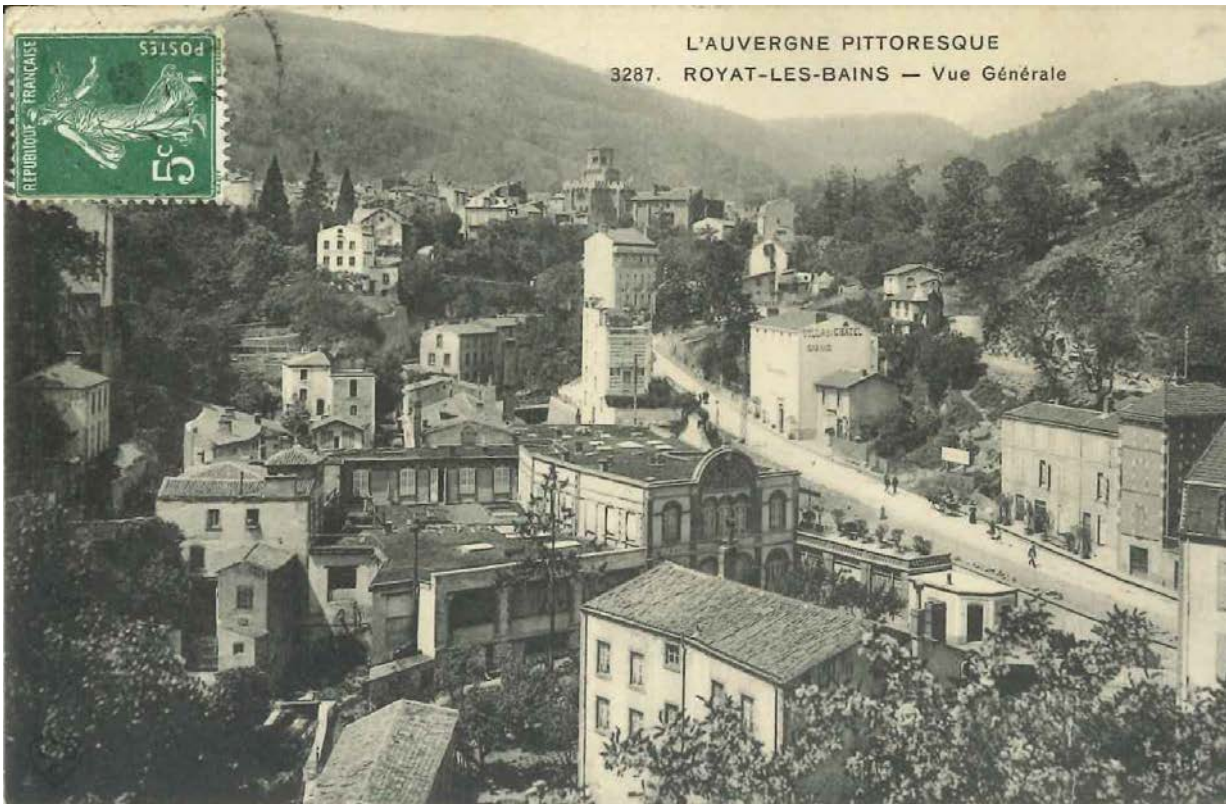

InspIre, le dialogue se poursuit

On a beaucoup parlé du projet InspiRe en début d'année 2020, lors de la concertation des habitants de la Métropole. Le projet porte sur une restructuration du réseau de transports en commun clermontois. Il est mené par le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) et Clermont Auvergne Métropole. Il vise à créer des mutations sur nos transports, ce qui aurait des conséquences à la fois environnementales, sociales et urbaines. Le montant total du projet sur l'ensemble de la Métropole est de 240 millions d'euros.

La Ville de Royat serait directement impactée par ce projet au niveau de la ligne B qui deviendrait une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Ce projet aurait deux conséquences directes pour notre ville :

▸ **Un Sens de circulation unique sur l'avenue de Royat :** seuls les véhicules remontant de Chamalières auraient la possibilité d'emprunter l'avenue de Royat pour remonter sur notre commune… Les véhicules descendant de la Place Allard vers Chamalières ne seraient plus autorisés à emprunter l'avenue de Royat.

▸ **La suppression de places de stationnement place Allard et av. de Royat :** dans le projet InspiRe, il est prévu de supprimer 46 places de stationnement sur la place Allard et environ 50 places de stationnement avenue de Royat…

Si le projet présente certains avantages au niveau environnemental, permet de desservir Clermont Ferrand et alentours (pour les royadères notamment le Stade M Michelin et l'aéroport d'Aulnat), promet un meilleur cadencement des lignes, il est aussi source d'inquiétudes pour les royadères et la Municipalité.

C'est pourquoi la Ville a lancé une pétition en ligne et encouragé les royadères à donner leurs avis. Près de 200 contributions nous sont parvenues.

La Ville et les habitants ont ainsi demandé au SMTC de revoir le projet en l'adaptant aux spécificités de Royat, notamment :

▸ Travailler sur un modèle optimisé de mobilités en termes de bénéfices environnementaux et pour les usagers,

▸ Conserver l'avenue de Royat partagée entre le bus et les voitures dans les 2 sens ou bien travailler sur un plan de circulation clair, précis et concerté,

▸ Conserver à Royat toutes nos places de parkings et de stationnement,

▸ Maintenir le Parking St Victor en parking de stationnement dédié aux curistes, touristes et commerçants.

▸ Créer une station C Vélo Place Allard, équiper les royadères qui en font la demande de vélos à assistance électrique,

▸ Augmenter le cadencement des correspondances entre la ligne B, la ligne 5 et la ligne 26 et réfléchir à un bus dont le terminus serait au rond-point du Breuil.

La Ville de Royat a reçu près de 200 contribution de royadères par mail, sur le registre en mairie, par courrier ainsi que sur la pétition en ligne créée pour l'occasion. L'ensemble a été transmis au SMTC pour la suite du projet.

Prochaine étape : l'enquête publique en 2022 où les royadères, comme tous les habitants de la Métropole pourront encore se prononcer et donner leur avis sur l'évolution du projet.

FRISE CALENDAIRE DU PROJET

PHARMACIE DES SOURCES

2 rue Nationale
63130 Royat
Tél. **04 73 35 83 41**
Fax 04 73 29 91 65

Le MARQUIS de ROYAT
Jérémy Daurat
Pâtissier d'Expérience

2 restaurants et pâtisseries à votre service, ainsi que le service traiteur pour vos évènements !

Les Toques d'Auvergne

- Restaurant
- Pâtisserie, viennoiserie, chocolaterie
- Salon de thé : *30 références de thé, 11 références de café*
- Cours de pâtisserie
- Traiteur pour vos évènements
- Privatisation le soir sur demande

Le MARQUIS de JAUDE
Jérémy Daurat
Pâtissier d'Expérience

Le Marquis de Royat
6 boulevard Vaquez - 63130 Royat - 04 73 35 80 30
Du Lundi au Dimanche de 8h00 à 19h00

Le Marquis de Jaude
30 rue Bonnabaud - 63000 Clermont-Ferrand - 04 43 55 44 23
Du Mardi au Samedi de 8h30 à 19h00 - Le Dimanche de 8h00 à 13h30

HUTTOPIA ROYAT ****

DANS UN BEAU CADRE NATUREL ET CALME

MOBILE-HOMES – ROULOTTES – CHALETS
TENTES TOILE & BOIS – EMPLACEMENTS
Tarifs curistes, restauration, piscine chauffée, parking gratuit

04 73 35 97 05 | **www.huttopia.com**

Huttopia Royat - Route de Gravenoire - Quartier l'Oclède - 63130 Royat

---

La Maison Des Travaux
Réseau de courtiers en travaux

Agence de CLERMONT-FERRAND
06 98 70 20 36

La solution pour vos travaux d'habitat

Rénovation Intérieure/Extérieure-Extension-Gros Œuvre-Décoration

www.**lamaisondestravaux**.com

VOTRE AGENCE L'ORÉE DES DÔMES

CHAMALIÈRES

37 Avenue de Royat
63400 Chamalières
04.73.19.65.00.*

* Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

ALPHA PROCESS

www.alpha-process.fr

cyclHic

la borne hydrogène dédiée aux véhicules légers...

FACILE | FIABLE
RAPIDE | PROPRE

une innovation signée :
ZA de Trémogne
62, avenue du Belvédère
63130 ROYAT
Tel. : 04.73.29.96.69

ALPHA PROCESS

en partenariat avec :
Pragma industries
The fuel cell company
lojelis

Incivilités et vie pratique

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Si vous êtes en désaccord avec un particulier ou un professionnel et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un conciliateur de justice. Le juge saisi d'un litige peut également désigner un conciliateur avec votre accord et celui de votre adversaire. La « justice partagée avant la justice imposée » est donc un moyen simple, rapide, gratuit et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable. Deux conciliateurs interviennent tous les mardis sur rendez-vous en Mairie de Royat, Madame Aline MIELE et Monsieur Alain MESURE.

Contacts :
Aline MIELE : aline.miele@conciliateurdejustice.fr
Alain MESURE :
alain.mesure@conciliateurdejustice.fr
Tél : 06 89 22 33 31.

CAPTOTHÈQUE : SOYEZ ACTEURS DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Pour que les habitants de la Métropole puissent mesurer la qualité de l'air, Clermont Auvergne Métropole et Atmo Auvergne Rhône Alpes ont mis en place la « captothèque », service de prêt gratuit de micro-capteur de mesure de la qualité de l'air du territoire.

Les royadères peuvent ainsi bénéficier d'un prêt de micro-capteur durant 15 jours, permettant ainsi d'explorer les différents environnements de leur activité quotidienne et découvrir les phénomènes impactant la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Toutes les infos sur : captotheque.fr

STOP AUX INCIVILITÉS : RESPECTONS NOTRE CADRE DE VIE, RESPECTONS NOS VOISINS !

À Royat, nous avons la chance de bénéficier d'un cadre de vie de qualité, pensons à respecter notre commune et nos voisins !

Voici donc quelques rappels, pour bien vivre ensemble :

▸ Les déchetteries de la Métropole sont ouvertes 7/7 pour les encombrants et les déchets verts.

▸ Jeter les déchets Covid-19 dans un sac poubelle fermé, dans la poubelle des ordures ménagères.

▸ Utiliser les outils motorisés tels que taille-haies, tondeuses à gazon, tronçonneuses… est réglementé par le Code de la Santé publique et un arrêté préfectoral en date du 26 avril 1991. Cette réglementation précise que : « Les travaux de bricolage ou de jardinage (…) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures, les samedis de 9 heures à 19 heures, les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. »

▸ Tailler les haies : la végétation qui déborde sur les trottoirs et oblige les passants à se courber, voire à changer de côté pour circuler librement, constitue une entrave à la liberté de circulation sur l'espace public. C'est au propriétaire du jardin de faire les tailles nécessaires.

▸ Promener son chien : Contre la pollution des déjections canines, des distributeurs de sacs sont installés dans le Parc thermal pour que les propriétaires de chiens puissent ramasser les déjections animales et les déposer dans les poubelles. Ces distributeurs sont approvisionnés régulièrement par les personnels municipaux. Il est également possible de se procurer des porte-clés distributeurs de sacs à déjections en Mairie de Royat.

Pour rappel, les dépôts sauvages et l'utilisation des outils motorisés sont passibles d'amendes.

Merci à tous de respecter les règles de base pour l'environnement et le bien vivre ensemble.

LE P.L.U. DE LA MÉTROPOLE

Clermont Auvergne Métropole est en cours d'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM)**.

Ce document, actuellement en phase de diagnostic, est l'opportunité pour la Métropole, les 21 communes qui la composent ainsi que pour tous ses habitants, de construire un projet commun partagé.

Qu'est- ce que le PLU de la Métropole ?

Un outil réglementaire, un document d'urbanisme intercommunal qui définit les règles d'occupation des sols et de construction en fonction des zones urbaines, naturelles et agricoles ; il s'applique à toutes les parcelles et à toutes les personnes (particuliers, personnes morales de droit public ou privé) à l'occasion des projets d'aménagement ou de construction.

Ce document remplacera prochainement les PLU des communes et dessinera l'avenir de la métropole clermontoise pour les 15 années à venir.

Une seule et même règlementation est pensée à l'échelle du bassin de vie que constitue la métropole. La même feuille de route guidera les actions communales et métropolitaines pour un développement cohérent et harmonieux.

Comment y contribuer ?

Le PLU doit prendre en compte les attentes des citoyens, salariés, commerçants et de tous les autres acteurs du territoire.

Il est possible de participer aux débats pour partager le diagnostic du territoire en cours de réalisation, dire ce que vous souhaitez préserver ou changer, par le biais des registres mis à disposition dans les communes, de réunions et d'ateliers, et sur la plateforme participative : plu.clermontmetropole.eu

LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNALE (RLPI) : FUTUR VISAGE DE LA METROPOLE

Le **RLPI, Règlement Local de Publicité intercommunal** est un document d'urbanisme soumis à la réglementation nationale qui fixe, par secteur, les obligations en matière d'affichage extérieur. Ces obligations réglementent notamment la densité des dispositifs publicitaires.

A l'échelle de la Métropole clermontoise, l'objectif principal du RLPi est de préserver le territoire, en prenant en compte les exigences environnementales, paysagères, architecturales et les ambiances propres à chacune des 21 communes de Clermont Auvergne Métropole.

Cette ambition de protection est couplée à celle de la valorisation de l'image des commerces et des zones d'activités du territoire.

L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal a débuté en 2018 sur le territoire métropolitain, avec dans un premier temps l'élaboration d'un état des lieux des dispositifs publicitaires présents au sein du territoire.

En tant qu'habitant de la Métropole, vous pouvez participer à l'élaboration du RLPi vous informer, connaître ses grandes étapes : RLPi – Clermont Auvergne Métropole

Équipe municipale

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Marcel ALEDO
Maire
Vice-président de Clermont Auvergne Métropole, en charge des Pôles métropolitains

Jean-Pierre LUNOT
1er adjoint en charge de la culture, du thermalisme, du thermoludisme et du tourisme.
Conseiller départemental

Marie-Anne JARLIER
2ème adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales, scolaires et intergénérationnelles

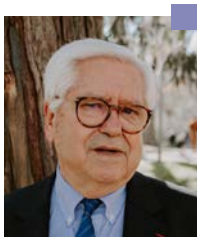

Michel AUBAGNAC
3ème adjoint en charge des finances et du devoir de memoire

Christine BIGOURET- DENAÈS
4ème adjointe en charge de la vie associative et des sports

Alain DOCHEZ
5ème adjoint en charge de la sécurité et de la mobilité

Delphine LINGEMANN
6ème adjointe, en charge de l'environnement, du cadre de vie, de la valorisation de Royat et du commerce

André GAZET
7ème adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme

Jean-Luc MEYER
Conseiller délégué en charge du thermalisme et du thermoludisme

Isabelle JOURDY
Conseillère déléguée en charge de l'animation, de la culture, de la promotion de la ville

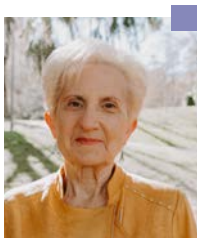

Jacqueline BUONOCORE
Conseillère déléguée en charge des associations et des aînés

Véréne SOLELIS
Conseillère déléguée en charge des finances

Géraldine MINGUET
Conseillère déléguée en charge de la promotion

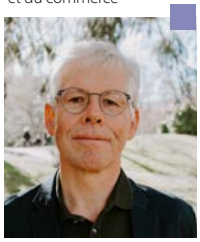

Jean-Louis CELSE
Conseiller délégué en charge des travaux et du patrimoine

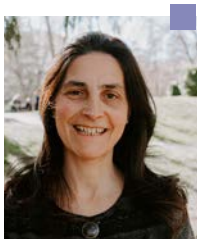

Isabelle COQUEL
Conseillère déléguée au patrimoine

Philippe JALLEY
Conseiller municipal

Antonio CANAVEIRA
Conseiller municipal

Virginie MICHEL
Conseillère municipale

Fernand ASUNCION
Conseiller municipal

Monique DEFRADAT
Conseillère municipale

Arnaud BELZANNE
Conseiller municipal

Annie CHAUMETON
Conseillère municipale

Stéphane COURNOL
Conseiller municipal

Lucie MAHÉ
Conseillère municipale

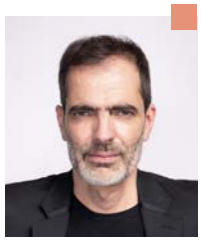

Christian BERNETTE
Conseiller municipal

Sophie MERCIER
Conseillère municipale

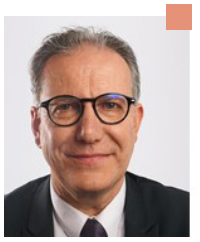

Philippe JOUFFRET
Conseiller municipal

GROUPE MAJORITAIRE GROUPE MINORITAIRE

LES ÉLUS À VOTRE ECOUTE

Les adjoints tiennent une permanence tous les samedis de 10h à 12h en mairie sans rendez-vous. L'occasion d'échanger, de dialoguer, de s'informer, de partager ses idées pour la cité. Par ailleurs, Marcel ALEDO, le Maire de Royat peut aussi vous recevoir sur rendez-vous tous les jours, ainsi que ses adjoints : si vous souhaitez les rencontrer, vous pouvez appeler en mairie au 04 73 29 50 80. Pour connaître le planning des permanences, rendez-vous sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville de Royat.

GROUPE MAJORITAIRE
UCPR – Union Communale Pour Royat

Cher(e)s Royadères,

Depuis notre élection, nous œuvrons pour être à la hauteur de votre confiance. Pendant la crise sanitaire, nous avons agi auprès de chacun de vous : personnes âgées, enfants, jeunes, commerçants, associations… Sur le terrain et au quotidien, nous continuons à vous accompagner.

Notre action s'inscrit aussi dans une **gestion rigoureuse et saine** des finances de la commune. Héritage de la municipalité précédente, Royat était dans un état financier catastrophique à notre arrivée : dette de 16 MK d'euros et ligne de trésorerie de moins 7 MK d'euros. En 2010, la Chambre Régionale des Comptes avait épinglé la gestion désastreuse de Royat et indiquait que la dette ne pourrait être absorbée qu'au bout de 39 ans !

Nous avons mené des **actions volontaristes pour équilibrer les finances de Royat** tout en faisant face à la baisse des dotations de l'État (-60% : de 1 281 179€ en 2008 à 506 184€ en 2020) et à la réduction de recettes, comme celles des jeux du Casino (-40% : de 973 222€ en 2008 à 557 252€ en 2020).

Et si gérer c'est prévoir, nous avons hélas subi la crise sanitaire que personne ne pouvait anticiper. Situation d'autant plus injuste qu'**en 2019, nous avions réussi à rétablir l'équilibre financier :** amélioration de la capacité d'autofinancement du budget municipal, réduction de moitié du déficit des Thermes et excédent d'exploitation à Royatonic.

Ces deux établissements, régies municipales, ont dû fermer alors que les charges ont continué de peser directement sur le budget de Royat, sans soutien de l'État. Conséquence directe : nos finances communales ont replongé alors que tous les indicateurs étaient au vert avant la Covid.

Après de multiples interventions auprès de parlementaires et de l'État, et grâce au soutien du Préfet du Puy-de-Dôme, nous avons obtenu un accord de principe sur une **subvention exceptionnelle de près de 2 M d'euros** en réponse à cette situation inédite. Nous avons aussi négocié pour limiter la hausse de votre taxe foncière à un niveau bien en-deçà de celui qui aurait pu être appliqué si notre équipe n'était pas intervenue.

Toujours au service de chacun d'entre vous et du rayonnement de Royat, nous agissons avec **bon sens**, en **transparence** et en restant **à votre écoute** : **rejoignez-nous** au sein de l'UCPR, Union Communale Pour Royat, pour participer à la construction du Royat de demain.

royat.ucpr@gmail.com
06 62 64 20 36

GROUPE MINORITAIRE
Mouvement Citoyen Royadaire

Une majorité municipale avec des finances dégradées qui bétonne des Espaces de nature

Avec seulement 3 élus sur 27, nous nous battons pour faire avancer nos propositions de bon sens et mettre la majorité devant ses responsabilités.

Nous demandons notamment plus de transparence, moins d'autocratie, une meilleure gestion des finances publiques, la revitalisation du bourg, un meilleur équilibre écologique.

Sur chacun de ces points la majorité municipale nous apparaît défaillante voire parfois dépassée. Une communication efficace (financée par nos impôts) vous assure pourtant régulièrement du contraire…

Finances SUR le fil du rasoir

Comme nous l'avions écrit lors de la campagne électorale, en 2019, avant COVID, l'endettement était bien de 9,4 M€ soit 1 900€ par habitant (contre 751 € en moyenne pour des villes comparables). Difficile donc de mettre toute la responsabilité sur le COVID ou sur ses prédécesseurs quand on entame un 3ème mandat…

Après avis de la Chambre Régionale des Comptes, c'est le Préfet qui a dû prendre la main sur le budget 2021 que la crise sanitaire a fini de rendre impossible à équilibrer.

Nous nous sommes associés à la demande de subvention exceptionnelle de 3 282 952 € auprès de l'État afin que les Royadères ne supportent pas la totalité des déficits. Rappelons le taux de taxe foncière déjà très élevé : 26,10 % contre 18,97 % en moyenne pour les villes comparables.

Les subventions aux associations ont pour la plupart été réduites mais maire et adjoints ont refusé la baisse de leurs indemnités.

Nous demandons à nouveau une analyse financière indépendante que nous n'avons toujours pas obtenue.

Nouveaux projets de construction d'immeubles

Le Plan Local d'Urbanisme de Royat prévoit la construction de 70 logements derrière le Bd Romeuf et de 69 logements sur le Bd Montchalamet. D'autres sont en cours à l'Oclède. Ces bâtiments imposants seront construits sur des espaces de forêt, vergers ou jardins.

L'objectif est de construire plus de 300 logements neufs d'ici 2030, contre 68 rénovations. Alors que la loi Climat et Résilience de mai 2021 pose un jalon clair dans la lutte contre le béton et le bitume, Royat marche à reculons.

Vous pouvez nous aider.

Informez vous en assistant aux conseils municipaux

Ecrivez-nous, rejoignez-nous !

christian.bernette@gmail.com
sophie mercier05@gmail.com
philippe.jouffret@laposte.net

J'aime
ROYAT
JE SOUTIENS
MES COMMERÇANTS
Royat
compte plus
d'une trentaine
de commerçants
de proximité dans
de nombreux
secteurs
Je consomme local,
Je consomme à Royat
Ville de
ROYAT